

Études & Résultats

DIRECTION DE LA RECHERCHE, DES ÉTUDES, DE L'ÉVALUATION ET DES STATISTIQUES

20 ans d'expertise au service des solidarités et de la santé
Drees
STATISTIQUE PUBLIQUE



NOVEMBRE
2018
NUMÉRO
1092

Pour financer la protection sociale, deux Français sur trois sont favorables à des prélèvements progressifs

En 2017, les deux tiers des Français sont favorables à des prélèvements progressifs pour financer la protection sociale, selon une enquête menée pour la première fois par la DREES, le HCFiPS et France Stratégie auprès de 1 500 personnes. Les revenus de remplacement (les pensions de retraites et les allocations chômage) devraient, selon eux, moins contribuer au financement de la protection sociale, et ceux du patrimoine davantage.

Les souhaits des Français sont plutôt conformes aux logiques plus ou moins contributives des différents risques sociaux. Pour financer des allocations chômage, ils souhaitent privilégier les cotisations sociales. Pour financer les minima sociaux et les allocations logement, les prestations d'aide à l'autonomie des personnes âgées et les prestations familiales, ils privilégient le budget de l'État et la contribution sociale généralisée (CSG). Les mutuelles et assurances privées sont souvent citées pour la prise en charge de la dépendance des personnes âgées.

Les Français les plus modestes et les moins diplômés privilégient plus souvent le financement par l'État alors que les plus aisés et les plus diplômés citent davantage la CSG.

Les postes de dépenses financés par la CSG sont moins connus que ceux financés par les cotisations sociales : plus de la moitié des Français ignore qu'elle sert à financer les branches famille et maladie.

Laura Castell (DREES) et Sylvie Le Minez (HCFiPS)

La France consacre environ un tiers de son revenu national au financement de la protection sociale. D'après le Baromètre d'opinion de la DREES de 2017, six Français sur dix estiment que cette part est normale, 22 % la jugent insuffisante contre 14 % qui la considèrent comme excessive. La part des personnes pour qui la protection sociale représente une charge trop importante pour la société recule nettement depuis 2015, après avoir augmenté continûment après la crise de 2008-2009 (Papuchon, 2018). De même, la part de personnes considérant que le système de Sécurité sociale français coûte trop cher diminue depuis 2015. Cette opinion reste toutefois majoritaire (57 %). Pour la première fois, une enquête d'opinion réalisée en 2017 auprès de 1 500 personnes (*encadré 1*) permet de connaître plus particulièrement les souhaits des Français en matière de financement, à niveau de prélèvements donné, et d'apprécier leur connaissance des différentes modalités de financement qui peuvent reposer sur des logiques différentes selon les risques.

Selon les Français, les revenus de remplacement devraient moins financer la protection sociale

Actuellement, les trois quarts du financement de la protection sociale pro-

viennent des cotisations sociales et de la contribution sociale généralisée (CSG) [encadré 2]. Ces deux prélèvements relèvent davantage d'une logique « proportionnelle » que « progressive ». En effet, dans une large mesure, le taux de prélèvement ne varie pas selon le montant des revenus, qu'il s'agisse des revenus d'activité pour les cotisations sociales ou de l'ensemble des revenus pour la CSG. Cependant, pour chacune de ces sources de financement, il existe une certaine forme de progressivité *via* l'assiette contributive. Pour les cotisations sociales, les bas salaires bénéficient d'exonérations. Pour la CSG, le taux de prélèvement dépend du type de revenus :

il est moins important pour les revenus de remplacement (pensions de retraite, allocations chômage) que pour les revenus du patrimoine, un taux intermédiaire étant appliqué pour les revenus d'activité. Les prélèvements proportionnels réduisent les inégalités absolues, mais pas les inégalités relatives ; les prélèvements progressifs, comme l'impôt sur le revenu, ont en revanche cette propriété.

De manière générale, en 2017, près des deux tiers des Français sont favorables à la progressivité des prélèvements qui participent au financement de la protection sociale. C'est davantage le cas parmi les personnes appartenant aux ménages modestes (70 %)¹, même si cette option est

également majoritaire parmi celles appartenant aux ménages les plus aisés (60 %)². La majorité des Français se prononce en faveur du statu quo à propos de la contribution des revenus d'activité au financement de la protection sociale (graphique 1). En revanche, ils sont nombreux à souhaiter que ce financement repose moins qu'aujourd'hui sur les revenus de remplacement (pensions de retraite et allocations chômage) et sur la consommation des ménages, et davantage sur les revenus du patrimoine. Ainsi, plus de la moitié des enquêtés souhaite que les pensions de retraite participent moins qu'aujourd'hui au financement de la protection sociale. Près d'un tiers souhaite qu'elles n'y contribuent pas du tout. Un quart des Français expriment la même opinion pour les allocations chômage et la consommation des ménages. Par ailleurs, un tiers des Français serait enclin à faire porter davantage ce financement sur les revenus du patrimoine. Les personnes les plus aisées sont plus souvent favorables à ce que l'ensemble des revenus participent davantage au financement de la protection sociale, qu'il s'agisse des revenus d'activité, de remplacement ou du patrimoine. En revanche, les personnes les plus modestes sont favorables à une contribution moindre des ménages, quelle que soit l'assiette de prélèvements. Elles plébiscitent davantage un financement qui porterait sur les entreprises (c'est le cas de 38 % d'entre elles, contre 30 % des personnes appartenant à un ménage aisé).

•••

1. Les ménages modestes sont définis ici comme ceux ayant un revenu inférieur à 1 400 euros par mois.

2. Les ménages aisés sont ceux ayant un revenu supérieur à 3 800 euros par mois.

ENCADRÉ 1

Une enquête sur l'opinion des Français en matière de financement de la protection sociale

En 2017, l'institut BVA a réalisé, pour le compte du Haut Conseil du financement de la protection sociale (HCFiPS), de la DREES et de France Stratégie, une enquête sur la connaissance et les opinions qu'ont les Français des modalités de financement de la protection sociale. C'est la première enquête réalisée sur cette thématique. Or, la transparence et la lisibilité du financement constituent des enjeux pour l'adhésion au système de protection sociale (HCFiPS, 2015).

Cette enquête s'est déroulée en juin-juillet 2017 auprès d'un échantillon de 1 500 personnes représentatives de la population résidant en France métropolitaine et âgée de 18 ans ou plus. Pour faciliter la lecture, cette population est désignée ici par le terme « Français ». L'échantillon a été construit selon la méthode des quotas (par sexe, âge et profession, après stratification par grande région et catégorie d'agglomération) et les personnes ont été interrogées en face à face. Les principaux résultats ont été publiés en février 2018 dans un rapport du HCFiPS faisant également état de la démarche adoptée. Les analyses présentées ici en sont largement issues.

Dans cette étude, les pourcentages d'opinions sont calculés en excluant les réponses « ne se prononce pas », quand celles-ci ne sont pas d'ampleur marginale. Compte tenu de la taille de l'échantillon, il n'est pas possible d'étudier certaines catégories de la population, telles que les travailleurs indépendants par exemple. En outre, l'interprétation des résultats tirés de l'enquête doit tenir compte du fait que les réponses aux questions d'opinion sont sensibles à leur formulation et au contexte dans lequel elles sont posées.

Certains résultats présentés dans cet article proviennent du Baromètre d'opinion de la DREES de 2017, réalisé chaque année d'octobre à décembre auprès d'un échantillon de plus de 3 000 personnes, selon la même méthodologie que l'enquête sur l'opinion en matière de financement de la protection sociale.

ENCADRÉ 2

Le financement de la protection sociale en France

En 2016, les ressources de la protection sociale s'élèvent à 758,7 milliards d'euros, soit un tiers du PIB (Gonzalez *et al.*, 2018). Les cotisations sociales représentent 61 % de ces ressources. Les impôts et taxes affectés (Itaf) en représentent un quart, dont plus de la moitié est due à la CSG. Enfin, les contributions publiques représentent 12 % des ressources de la protection sociale. Ces contributions proviennent du budget de l'État ou des collectivités locales et ne sont pas spécifiquement affectées au financement de la protection sociale, à la différence des Itaf. Cette structure a largement évolué dans le temps, donnant une part de plus en plus importante aux Itaf dans le financement de la protection sociale, la France se rapprochant ainsi de la moyenne européenne. Avant la création de la CSG en 1991, la part des Itaf dans le financement de la protection sociale était résiduelle alors que les cotisations sociales en représentaient plus des trois quarts et les contributions publiques autour de 15 %.

Ces ressources permettent de financer six grands risques sociaux : santé, vieillesse-survie, famille, emploi, logement et pauvreté-exclusion sociale. Les risques vieillesse-survie et santé représentent 80 % des 714,5 milliards d'euros de prestations de protection sociale.

Les souhaits des Français conformes aux logiques de financement actuelles des différents risques

Cette opinion générale peut masquer des différences importantes d'un risque à l'autre, selon que les personnes considèrent qu'il relève davantage d'une logique d'assurance (prestations contributives : en contrepartie de cotisations) que de solidarité (prestations non contributives : sans contrepartie de cotisations). Dans une logique d'assurance, les prestations sociales sont versées à ceux qui ont cotisé pour le risque en question ; elles sont financées principalement par une contribution sur les revenus d'activité, grâce aux cotisations sociales. Dans une logique de solidarité, les prestations sociales sont

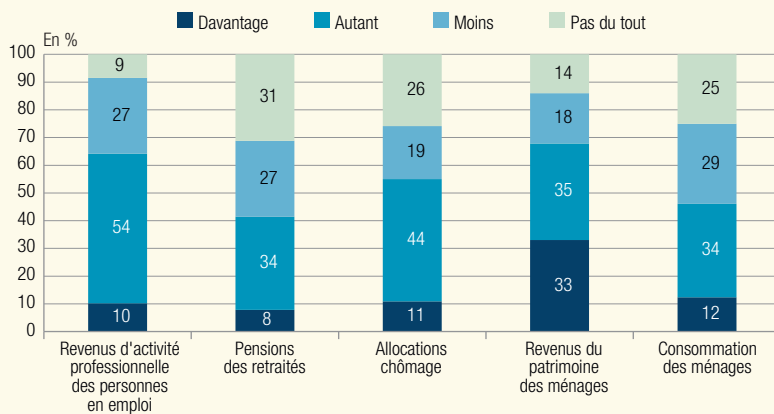
versées sans contrepartie de cotisations mais peuvent l'être sous conditions de ressources ; elles sont financées par l'ensemble des personnes en fonction de leur

niveau de revenu, *via* les impôts et taxes affectés. Si les différents risques relèvent souvent des deux logiques à la fois, on peut en dégager des dominantes à partir

des principales prestations concernées. Ainsi, les risques emploi et vieillesse-survie – avec les allocations chômage et les pensions de retraite – relèvent principalement d'une logique d'assurance. À l'inverse, les risques exclusion-pauvreté, logement et famille – avec les minima sociaux, les allocations logement et les prestations familiales – relèvent principalement d'une logique de solidarité, avec un versement conditionné aux ressources ou universel.

Le risque emploi se distingue nettement, dans l'opinion, des autres domaines de la protection sociale. Une part importante des personnes sont favorables à un financement accru des allocations chômage par les cotisations sociales. Il est, en effet, demandé aux enquêtés d'indiquer, dans une liste de cinq modes de financement, les deux qui doivent selon eux y participer davantage, à niveau de prélèvement global inchangé. Les enquêtés citent, comme mode de financement privilégié des allocations chômage, les cotisations sociales des employeurs (pour les deux tiers d'entre eux) et les cotisations sociales des salariés (pour la moitié d'entre eux) (*graphique 2*). La logique assurantielle des allocations chômage prévaut donc dans

GRAPHIQUE 1 Sur quelle assiette faire contribuer les ménages au financement de la protection sociale, selon les Français



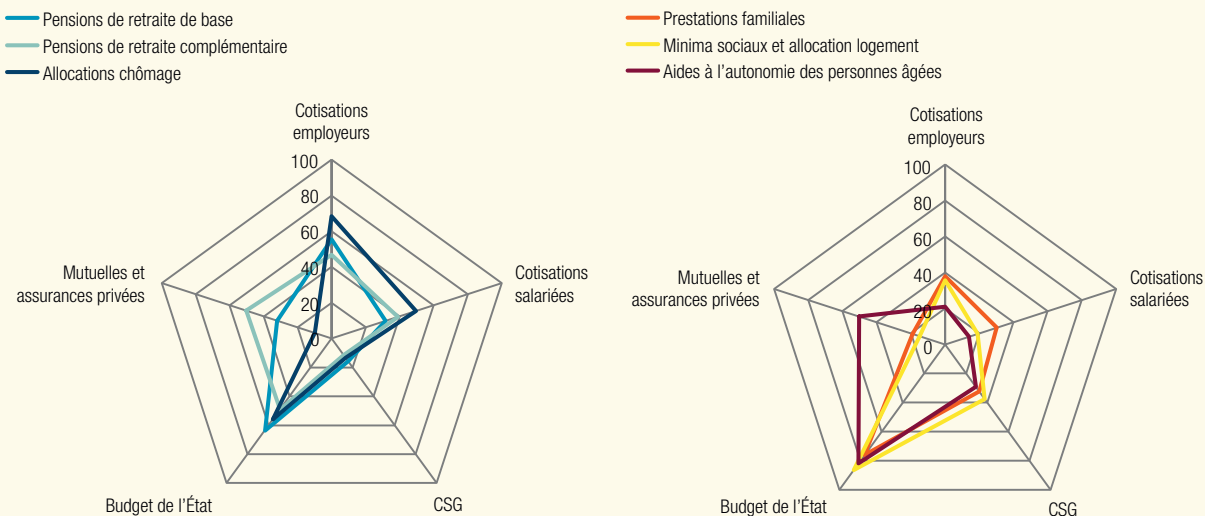
Note • La question est ainsi posée dans l'enquête : « Actuellement, les ménages contribuent au financement de la protection sociale. À l'avenir, si on garde le même niveau de prélèvements, sur quels éléments pensez-vous que la contribution des ménages au financement de la protection sociale devrait reposer ? »

Lecture • 10 % des enquêtés souhaitent que les revenus d'activité professionnelle contribuent davantage au financement de la protection sociale, à niveau de prélèvements inchangé.

Champ • Personnes âgées de 18 ans ou plus vivant en France métropolitaine.

Source • DREES, France Stratégie, HCFIPS, enquête Modalités de financement de la protection sociale : connaissance et opinions des personnes, 2017.

GRAPHIQUE 2 Les sources de financement à privilégier par risque, selon les Français



Note • La question est ainsi posée dans l'enquête : « Selon vous, si on garde le même niveau de prélèvements, parmi les prélèvements suivants, quels sont ceux qui devraient contribuer davantage au financement des dépenses suivantes de protection sociale ? En choisir deux. ». La liste des prélèvements est la suivante : cotisations employeurs sur les revenus d'activité ; cotisations salariées sur les revenus d'activité ; CSG sur les revenus des ménages ; budget de l'État ; mutuelles et assurances privées.

Lecture • Les cotisations sociales employeurs ont été choisies par 38 % des enquêtés parmi les deux prélèvements qui devraient davantage contribuer au financement des prestations familiales, à niveau de prélèvements inchangé.

Champ • Personnes âgées de 18 ans ou plus vivant en France métropolitaine.

Source • DREES, France Stratégie, HCFIPS, enquête Modalités de financement de la protection sociale : connaissance et opinions des personnes, 2017.

l'opinion. Les personnes les plus modestes citent cependant plus souvent le budget de l'État (65 %) comme devant contribuer davantage au financement des allocations chômage, contre 45 % des plus aisés. Dans le domaine des prestations, également, les Français manifestent leur attachement au système contributif des allocations chômage. En 2017, 37 % des Français souhaitent que les allocations chômage bénéficient uniquement à ceux qui cotisent ; c'est bien plus que dans d'autres domaines de la protection sociale³. Cette part a diminué depuis 2015, après

avoir fortement augmenté après la crise, comme pour les autres risques (Papuchon et Perron-Bailly, 2017). Pour les risques donnant droit à des prestations non contributives, le budget de l'État et, dans une moindre mesure, la CSG sont massivement cités. Ainsi, les Français sont favorables à un financement relevant davantage du budget de l'État et de la CSG pour les minima sociaux et les allocations logement (86 % et 38 %), les aides à l'autonomie des personnes âgées (82 % et 29 %) et les prestations familiales (76 % et 32 %).

La plupart des Français estiment ainsi que le risque de dépendance relève davantage d'une logique de solidarité que d'assurance. Le financement *via* le budget de l'État et la CSG est la première option privilégiée. Les deux tiers des personnes pensent que c'est aux pouvoirs publics de prendre en charge financièrement la perte d'autonomie ; moins de 10 % pensent que c'est aux personnes âgées dépendantes de le faire elles-mêmes, à travers leur épargne ou la souscription d'une assurance privée. Cependant, par rapport aux autres sources de financement, la souscription auprès des mutuelles ou assurances privées est la deuxième voie privilégiée par les Français (elle est citée par la moitié des personnes). Ce mode de financement représente aujourd'hui une part marginale du financement des dépenses liées à la dépendance (Darcillon, 2016). La dépendance est le risque pour lequel les cotisations sociales – des salariés comme des employeurs – sont le moins souvent citées parmi les sources de financement à privilégier. Par ailleurs, si une cotisation spécifique était mise en place, seul un tiers des Français souhaiterait qu'elle soit obligatoire pour tous, une part qui n'a pas évolué depuis plus de dix ans⁴.

-
- 3. Ils sont 28 % pour les retraites, 11 % pour l'assurance maladie et 10 % pour les allocations familiales. Résultats issus du Baromètre d'opinion de la DREES 2017.
- 4. Résultats issus du Baromètre d'opinion de la DREES 2017 et de ses vagues antérieures.

TABLEAU 1
Modes de financement privilégiés par les Français selon leurs caractéristiques et selon les prestations

	Cotisations (salariés ou employeurs)	CSG	Budget de l'État	Mutuelles et assurances privées
Dépenses de la protection sociale				
Allocations chômage	3,94***	0,65***	0,87***	0,13***
Pensions de retraite de base	1,56***	0,57***	0,65***	1,17***
Pensions de retraite complémentaire	0,33***	1,80***	3,10***	1,18***
Aides à l'autonomie	1,02**	2,11***	2,18***	0,27***
Prestations familiales	0,73***	2,67***	4,25***	0,20***
Minima sociaux et allocations logement	1,64***	0,80***	1,18***	0,55***
Prise en charge des frais de santé par l'assurance maladie	réf.	réf.	réf.	réf.
Âge				
18-24 ans	0,99	1,37***	0,80	1,08
25-34 ans	0,82***	1,24***	0,90	1,27***
35-49 ans	réf.	réf.	réf.	réf.
50-64 ans	1,09*	0,90***	0,91*	0,97
65 ans ou plus	1,19***	0,84***	0,65***	0,76***
Sexe				
Homme	réf.	réf.	réf.	réf.
Femme	0,96	0,88***	1,12**	1,06
Revenus mensuels du ménage				
inférieurs à 1 400 euros	0,93	0,88	1,42***	0,99
de 1 400 à 2 400 euros	1,06*	0,83***	1,32***	0,94
de 2 400 à 3 800 euros	réf.	réf.	réf.	réf.
supérieurs à 3 800 euros	1,00	1,05**	0,98***	0,93
Diplôme				
inférieur au CAP-BEP	0,95	0,95*	1,20**	1,18**
CAP-BEP	0,84***	0,90***	1,32***	1,19***
Bac à bac+2	réf.	réf.	réf.	réf.
Bac+3 ou plus	0,96	1,37***	0,86***	0,89***

Note • Les coefficients sont significatifs au seuil de *1 %, **5 %, ***10 %.

Lecture • Les personnes avec un diplôme de niveau bac+3 ou plus ont 1,37 fois plus de chances de citer la CSG plutôt que les autres prélèvements parmi les deux prélèvements à faire contribuer davantage que celles qui ont obtenu un diplôme équivalent au baccalauréat ou à un bac+2.

Champ • Personnes âgées de 18 ans ou plus vivant en France métropolitaine.

Source • DREES, France Stratégie, HCFIPS, enquête Modalités de financement de la protection sociale : connaissance et opinions des personnes, 2017.

Les personnes les plus modestes privilégient davantage un financement par le budget de l'État

Les sources de financement privilégiées par les Français dépendent très fortement des risques sociaux et de leur caractère plus ou moins contributif. À risque donné, le choix de ces sources diffère également selon les caractéristiques individuelles des personnes, en particulier pour la CSG et le budget de l'État (tableau 1). Ainsi, les plus modestes sont nettement plus favorables à une contribution du budget de l'État pour financer les divers risques de la protection sociale. Près d'un tiers des personnes vivant dans un ménage modeste et 29 % des personnes peu ou pas diplômées citent le budget de l'État pour l'ensemble des prestations évoquées ; c'est le cas de seulement 11 % des personnes vivant dans un ménage aisé et 12 % des diplômés du supérieur. La CSG en revanche est davantage privilégiée par les ménages plus aisés et les diplômés du supérieur. Elle l'est éga-

lement par les plus jeunes ; les plus âgés étant davantage favorables à un financement par les cotisations sociales.

Le prélèvement de la CSG ainsi que les risques qu'elle est destinée à couvrir sont mal connus, notamment par les moins diplômés et les plus modestes. Il est donc probable que le budget de l'État apparaît alors comme une modalité refuge pour des personnes souhaitant davantage de solidarité.

Les dépenses financées par la CSG sont moins bien connues que celles des cotisations sociales

Si les Français semblent bien connaître les caractéristiques contributives des différents risques, ils identifient moins bien les circuits de financement, d'autant moins que leurs affectations ont connu des évolutions.

Les cotisations sociales et la CSG sont les deux principaux modes de financement de la protection sociale. Un peu moins de la moitié des Français le savent, même si près de neuf personnes sur dix citent l'un ou l'autre de ces prélèvements parmi les deux principaux modes de financement de la protection sociale. Si la quasi-totalité des Français savent que les cotisations

sociales financent la protection sociale, un peu plus de la moitié sont conscients du fait que c'est de façon exclusive. Près de neuf Français sur dix identifient la CSG comme source de financement de la protection sociale, mais ils sont seulement 37 % à déclarer que ce financement est exclusif (graphique 3).

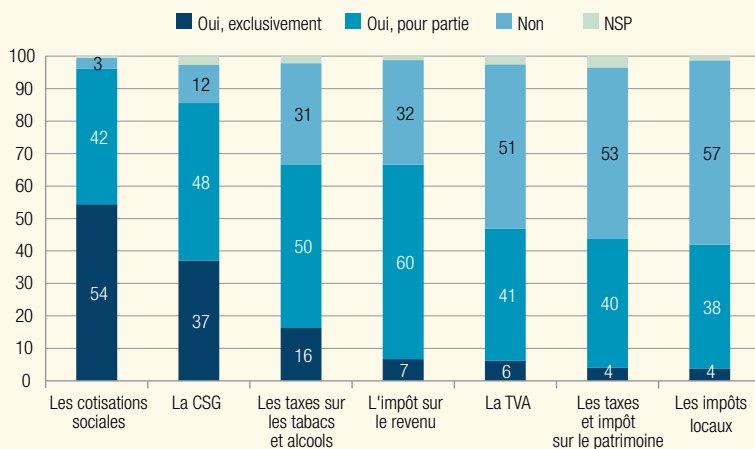
Les cotisations sociales, et les prestations qu'elles permettent de financer, sont largement connues des Français. Plus de 80 % des enquêtés savent qu'il faut avoir cotisé pour avoir droit à une pension de retraite (de base ou complémentaire) et aux allocations chômage. À l'inverse, les trois quarts des Français savent qu'il n'est pas nécessaire d'avoir cotisé pour percevoir les minima sociaux et allocations logement et les prestations familiales. C'est également le cas, dans une moindre mesure, pour les prestations d'aide à l'autonomie des personnes âgées (les deux tiers des enquêtés pensent qu'il n'est pas nécessaire d'avoir cotisé pour y avoir droit).

Le caractère universel de l'assurance maladie n'est perçu que par une faible majorité : 53 % des enquêtés déclarent qu'il n'est pas nécessaire d'avoir cotisé pour avoir droit à la prise en charge des frais de santé par l'assurance maladie.

Ce n'est, en effet, plus nécessaire depuis la mise en place de la couverture maladie universelle (CMU) en 2000, et de la protection universelle maladie (PUMA) en 2016. Ces dispositifs peuvent être mal connus, notamment par les générations les plus anciennes. Ainsi, 59 % des personnes de 65 ans ou plus pensent qu'il faut avoir cotisé pour avoir droit à la prise en charge des frais de santé par l'assurance maladie. Ils sont 44 % parmi les personnes de moins de 65 ans. L'existence de restes à charge pour les ménages peut également expliquer cette ambiguïté sur l'universalité du droit à l'assurance maladie. On ne retrouve pas de telles différences générationnelles pour les autres risques sociaux, en dehors des prestations familiales, dont le financement a été modifié depuis la mise en place de la CSG, compensée par une diminution des cotisations familiales.

Par rapport aux dépenses financées par les cotisations sociales, celles qui le sont par la CSG apparaissent moins bien identifiées. Aujourd'hui, la CSG finance principalement les branches famille et maladie de la Sécurité sociale. Or, les Français sont très partagés et l'identifient plutôt comme finançant les minima sociaux et les allocations logement (67 % des enquêtés qui se prononcent), devant les prestations d'aide à l'autonomie des personnes âgées (64 %) et la branche maladie de la Sécurité sociale (61 %). Les prestations familiales sont citées par seulement la moitié des enquêtés. Par ailleurs, c'est une des questions pour lesquelles la proportion de personnes ne se prononçant pas est parmi les plus élevées (entre 4 % et 7 % des enquêtés selon les prestations). Cependant, le périmètre des dépenses financées par la CSG a évolué, ce qui peut expliquer cette méconnaissance des Français. De plus, contrairement aux cotisations, l'affectation à un certain type de risque n'est pas clairement nommée lors du recouvrement de la CSG. Par ailleurs, les enquêtés font très peu de différences entre les assiettes des cotisations sociales et de la CSG. La quasi-totalité déclare que les revenus d'activité sont soumis à ces deux prélèvements. Huit personnes sur dix pensent que c'est également le cas pour les revenus de remplacement. Or, seule la CSG porte sur l'ensemble des revenus. Les cotisations sociales ne portent, elles, que sur les revenus d'activité.

GRAPHIQUE 3
Les prélèvements contribuant au financement de la protection sociale selon les Français



Note • La question est ainsi posée dans l'enquête : « D'après vous, les prélèvements suivants contribuent-ils au financement de la protection sociale : oui exclusivement, oui pour partie, non pas du tout ? ».

Lecture • 54 % des personnes pensent que les cotisations sociales contribuent exclusivement au financement de la protection sociale.

Champ • Personnes âgées de 18 ans ou plus vivant en France métropolitaine.

Source • DREES, France Stratégie, HCFIPS, enquête Modalités de financement de la protection sociale : connaissance et opinions des personnes, 2017.

L'absence de cotisations sociales sur les revenus du patrimoine est un peu mieux identifiée : plus de la moitié des personnes pensent qu'ils sont soumis à la CSG et quatre personnes sur dix qu'ils sont soumis aux cotisations sociales.

D'autres prélèvements que les cotisations sociales et la CSG contribuent au financement de la protection sociale mais représentent des masses financières

moindres. Ainsi, les taxes sur les tabacs et alcools sont exclusivement affectées au financement de la protection sociale. Cette affectation exclusive n'est connue que par un Français sur six. Une partie des autres prélèvements, tels que l'impôt sur le revenu, la TVA, les taxes et impôts sur le patrimoine ou les impôts locaux, peut être affectée au financement de la protection sociale. La complexité des méca-

nismes conduisant à affecter une part de ces prélèvements à certaines branches de la protection sociale peut expliquer la difficulté des Français à se positionner sur la contribution de ces prélèvements à la protection sociale. Ainsi, six personnes sur dix citent l'impôt sur le revenu comme y contribuant en partie, alors qu'une même proportion pense que les impôts locaux n'y contribuent pas du tout. ■

➔ POUR EN SAVOIR PLUS

- **Darcillon, T.** (2016). Le compte de la dépendance de 2010 à 2014. Dans M. Beffy, R. Roussel, J. Solard et al. (dir.). *La protection sociale en France et en Europe en 2016. Résultats des comptes de la protection sociale*. Paris, France : DREES, coll. Panoramas de la DREES-social, p. 122-129.
- **Haut Conseil du financement de la protection sociale** (2018, février). Les connaissances et opinions sur le financement de la protection sociale, Rapport.
- **Haut Conseil du financement de la protection sociale** (2015, juillet). Rapport sur la lisibilité des prélèvements et l'architecture financière des régimes sociaux, Rapport.
- **Gonzalez, L., Roussel, R., Héam, J.-C. et al.** (dir.) (2018). *La protection sociale en France et en Europe en 2016. Résultats des comptes de la protection sociale*. DREES, coll. Panoramas de la DREES-social.
- **Papuchon, A.** (2018). Un recul du sentiment selon lequel la protection sociale représente une charge excessive. Dans Gonzalez, L., Roussel, R., Héam, J.-C. et al. (dir.). *La protection sociale en France et en Europe en 2016. Résultats des comptes de la protection sociale*. Paris, France : DREES, coll. Panoramas de la DREES-social, p. 134-140.
- **Papuchon, A., Perron-Bailly, E.** (2017). La situation sociale vue par les Français : le choc de la crise de 2008 s'estompe. DREES, *Études et Résultats*, 1000.

LA DREES SUR INTERNET

Retrouvez toutes nos publications sur notre site
drees.solidarites-sante.gouv.fr

Retrouvez toutes nos données sur
www.data.drees.sante.gouv.fr

Pour recevoir nos avis de parution
drees.solidarites-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/publications/avis-de-parution

Directeur de la publication : Jean-Marc Aubert

Responsable d'édition : Souphaphone Douangdara

Rédactrice en chef technique : Sabine Boulanger

Secrétaire de rédaction : Fabienne Brifault

Composition et mise en pages : T. B.

Conception graphique : Julie Hiet et Philippe Brulin

Pour toute information : drees-infos@sante.gouv.fr

Reproduction autorisée sous réserve de la mention des sources •

ISSN électronique 1146-9129 • AIP 0001384